

# ***BUDGET ANNEXE DE L'EAU***

*Le service de l'eau est un service public à caractère industriel et commercial, soumis à la comptabilité M4 différente de la comptabilité M14 applicable au budget de la commune. Toutefois, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est également obligatoire.*

*Ce DOB analysera, d'une part l'évolution des dépenses et des recettes de la section d'Exploitation, d'autre part les dépenses et les recettes de la section d'Investissement ; pour enfin calculer le besoin en financement lié aux futurs investissements et réaliser un zoom sur l'évolution des emprunts ainsi que fixer les orientations du service pour les années à venir.*

## **I – LA SECTION D'EXPLOITATION**

### 1°) Les dépenses

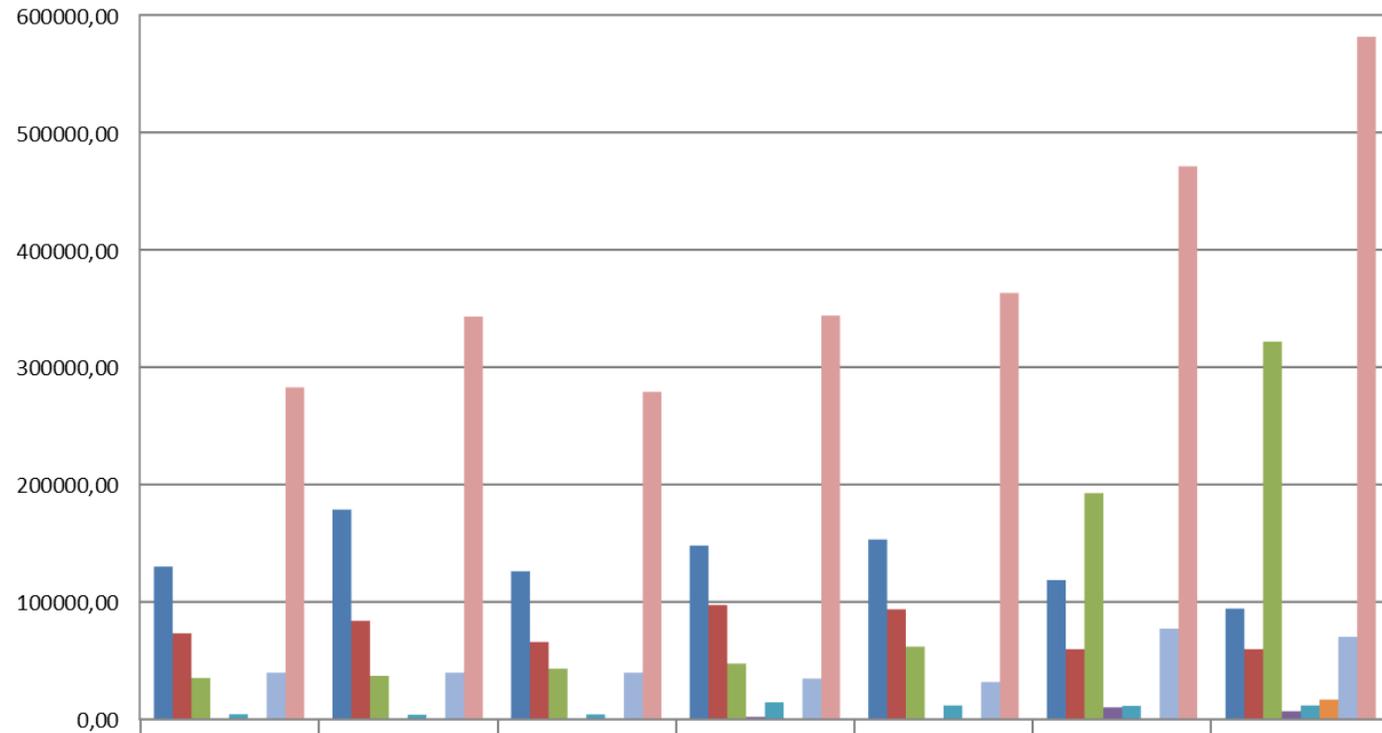
*Depuis 2015, les dépenses totales d'exploitation, à l'image des recettes d'ailleurs, affichent une augmentation provenant de l'enregistrement de la facturation du service assainissement sur le budget du service Eau. De fait, l'écriture comptable nécessaire à cette prise en compte conduit à majorer le chapitre dépenses « 014 atténuations de charges » à concurrence du montant de la recette assainissement correspondante.*

*L'analyse des dépenses à caractère général présente, quant à elle, une baisse, notamment les dépenses d'énergie électrique, l'achat d'eau à la société BRL, la location de matériel par la sortie d'un véhicule, les travaux de branchements aux réseaux.....*

*En revanche, le règlement des admissions en non-valeur s'est poursuivi sur l'année 2016, et le remboursement des intérêts de la dette reste quasi identique.*

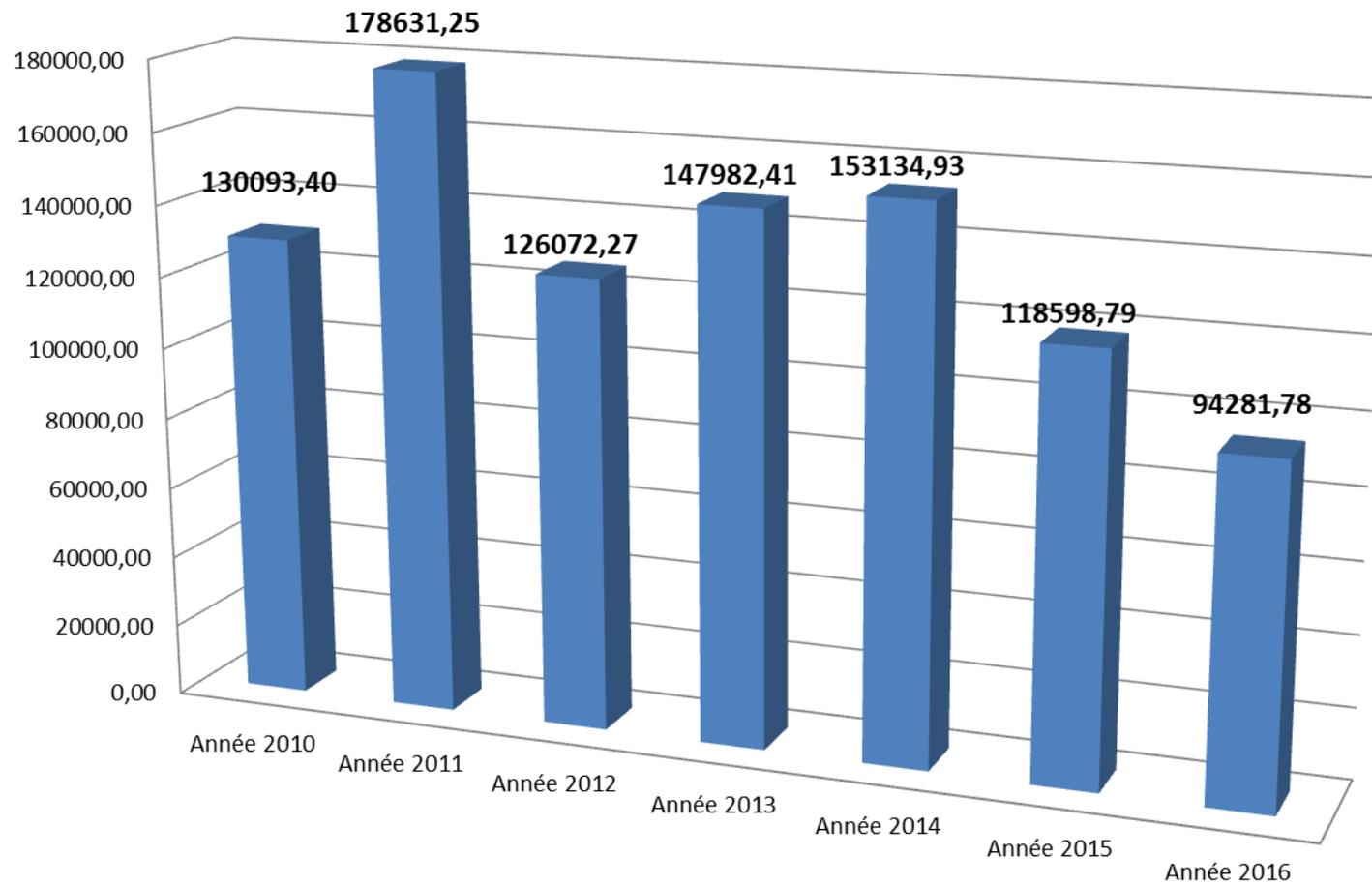
*Enfin, les charges de mise à disposition du personnel évoluent avec l'activité du service.*

## évolution des dépenses de fonctionnement

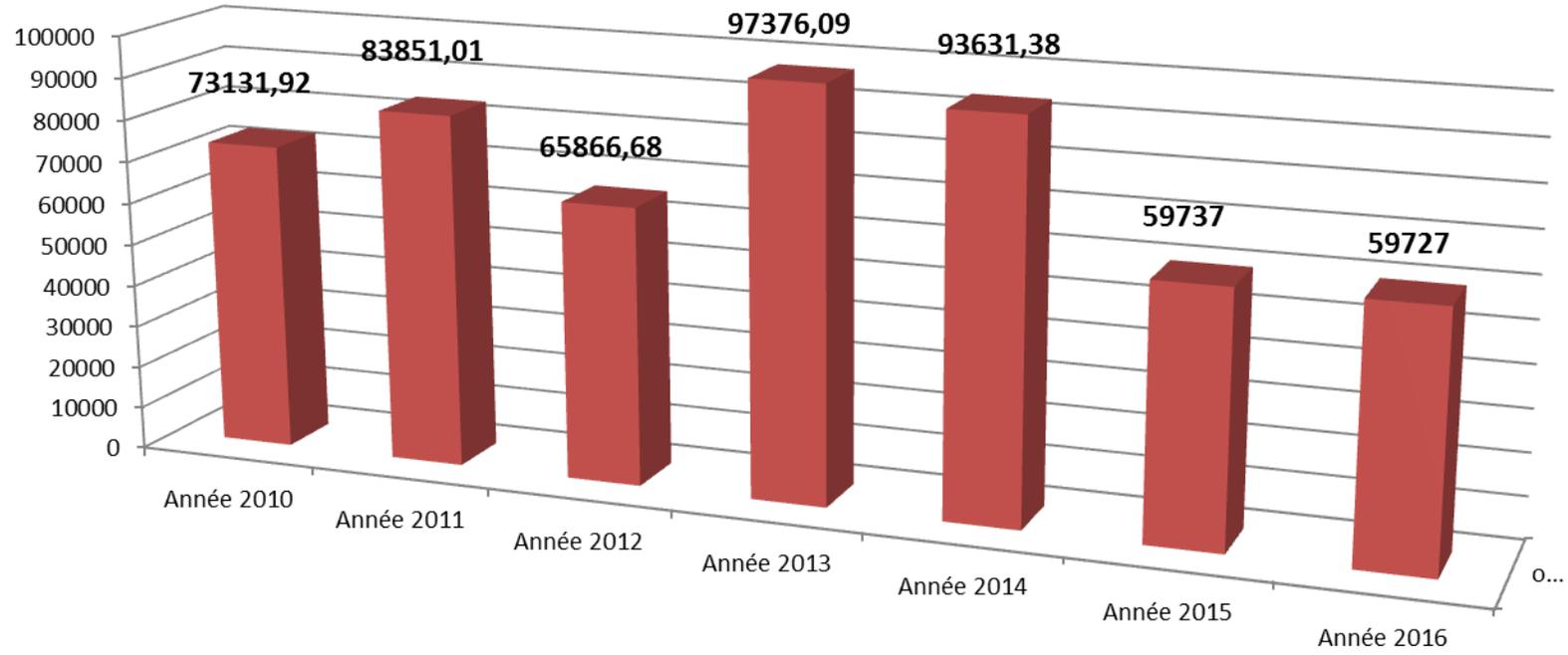


	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
■ o11 charges à caractère général	130093,40	178631,25	126072,27	147982,41	153134,93	118598,79	94281,78
■ o12 charges personnel	73131,92	83851,01	65866,68	97376,09	93631,38	59737	59727
■ o14 atténuation de produits	35230,94	36979,51	43181,88	47427	61913	192592,41	321798,62
■ 65 charges gestion courante	269,59	2,5	0,01	2024,53	820,28	10168,67	6850,45
■ 66 charges financières	4245,59	3875,00	4119,32	14441,84	11748,36	11324,91	11810,58
■ 67 charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	16725,93
■ o42 opération d'ordre de transfert	39734,81	39734,81	39734,81	34642,7	31733,4	77228,12	70303
■ total général dépenses fonctionnement	282706,25	343074,08	278974,97	343894,57	363253,35	471048,9	581497,36

## dépenses fonctionnement: charges à caractère général chapitre 011

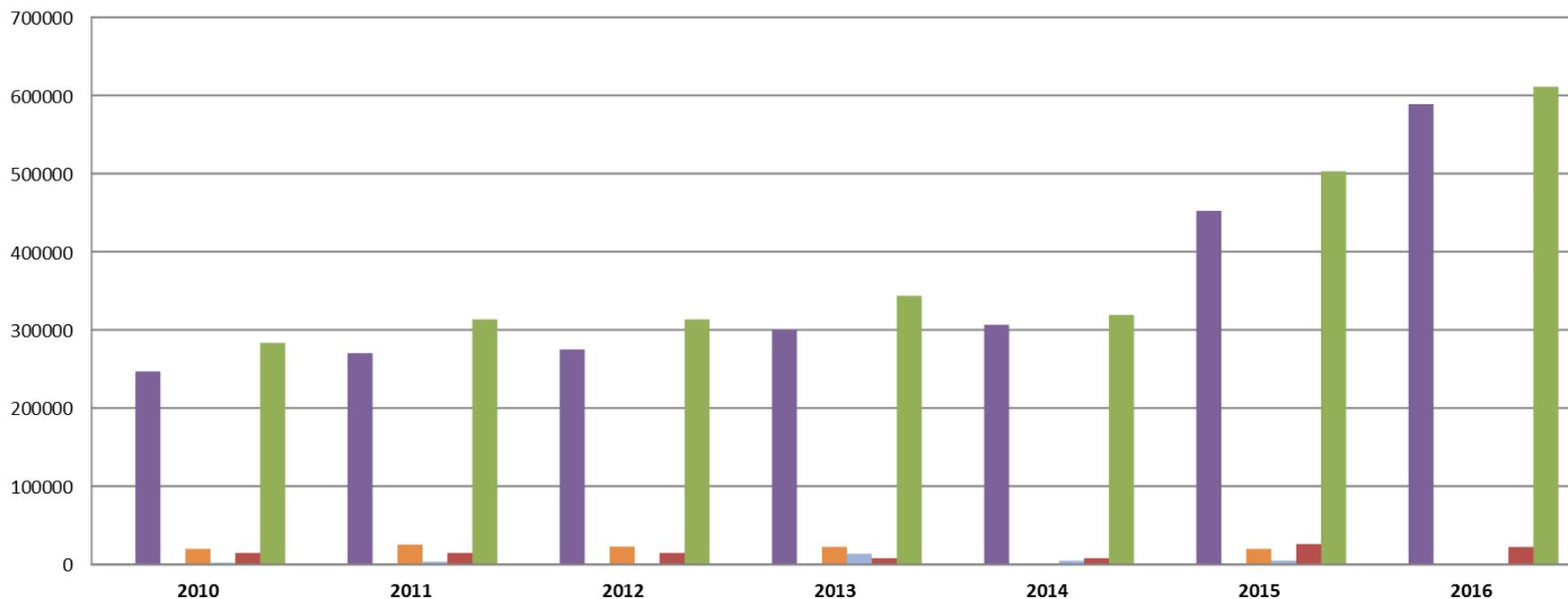


## évolution charges de personnel



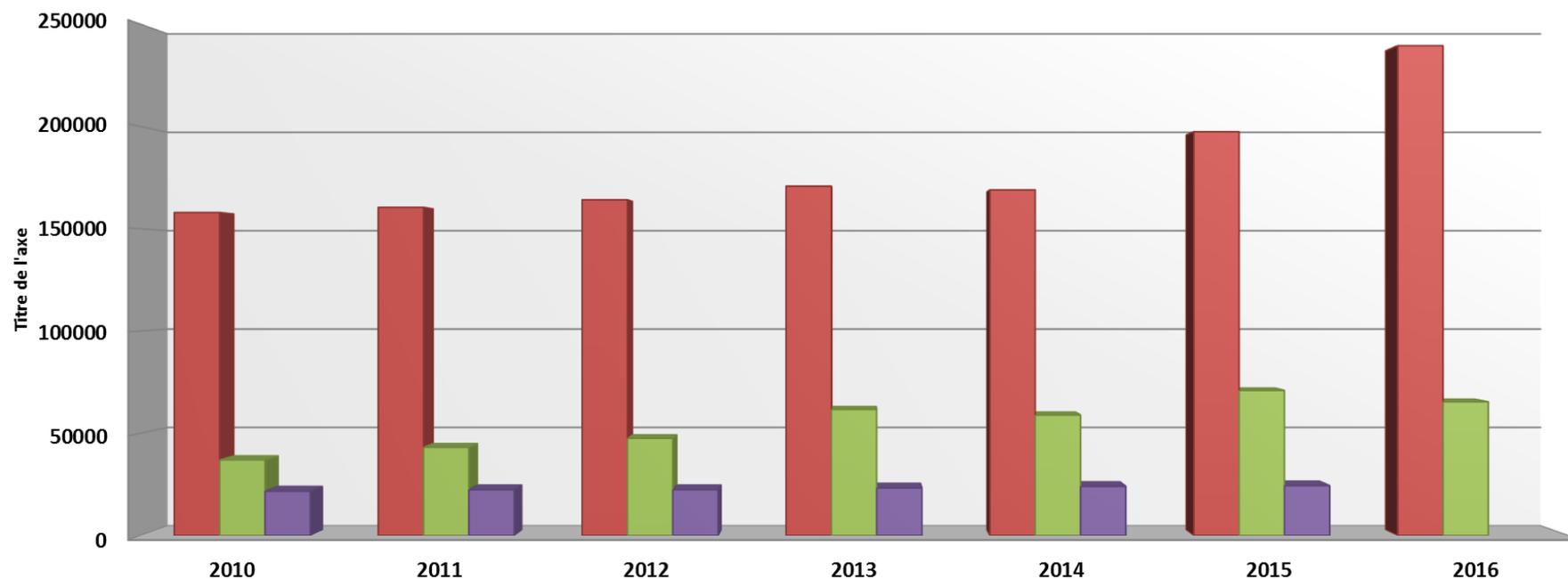
2°) Les recettes

**évolution des recettes de fonctionnement**



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
■ o13 atténuation de charges	0	0	0	0	0	0	
■ 70 vente production	246812,31	270163,67	274974,9	300041,19	306503,77	452232,97	588728,07
■ 73 impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	
■ 74 subventions	19900	25201	22750	22325	0	19788	
■ 75 produit gestion courante	2172,84	3478,14	1093,75	13370,83	4702,88	4908	88,18
■ o42 opération ordre /section	14506,81	14506,81	14506,81	7934,35	7934,34	26035,22	22141,24
■ total général recettes fonctionnement	283391,96	313349,62	313325,46	343671,37	319140,99	502964,19	611003,54

### Evolution des recettes exploitation

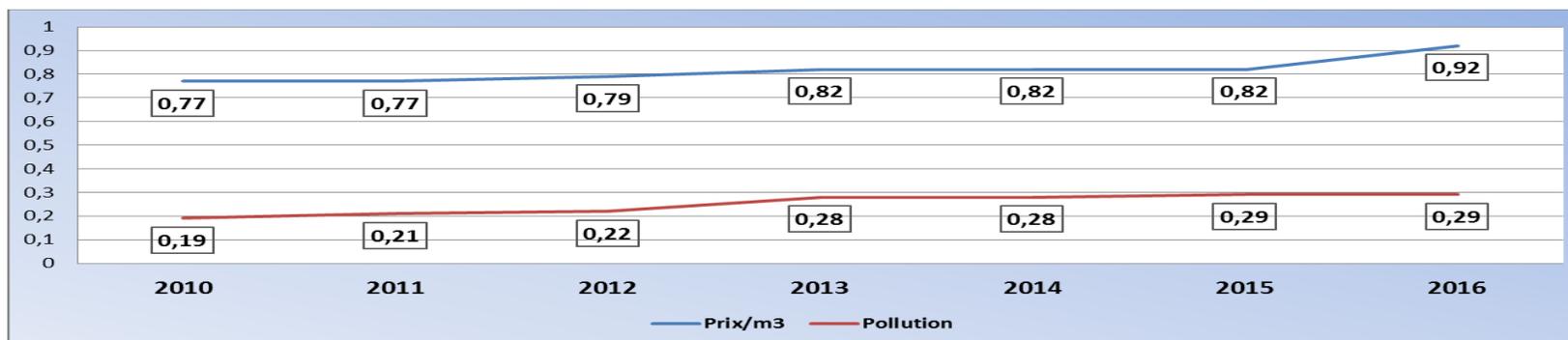


	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vente d'eau	157938,49	160470,6	164184,31	170843,05	169010,22	197457,61	239486,89
Red. pollution domestique	36982,93	43181,88	47529,9	61674,48	58895,48	70936,61	65368,61
Autres taxes et redevances	21726	22398	22422	23250	24012	24378	

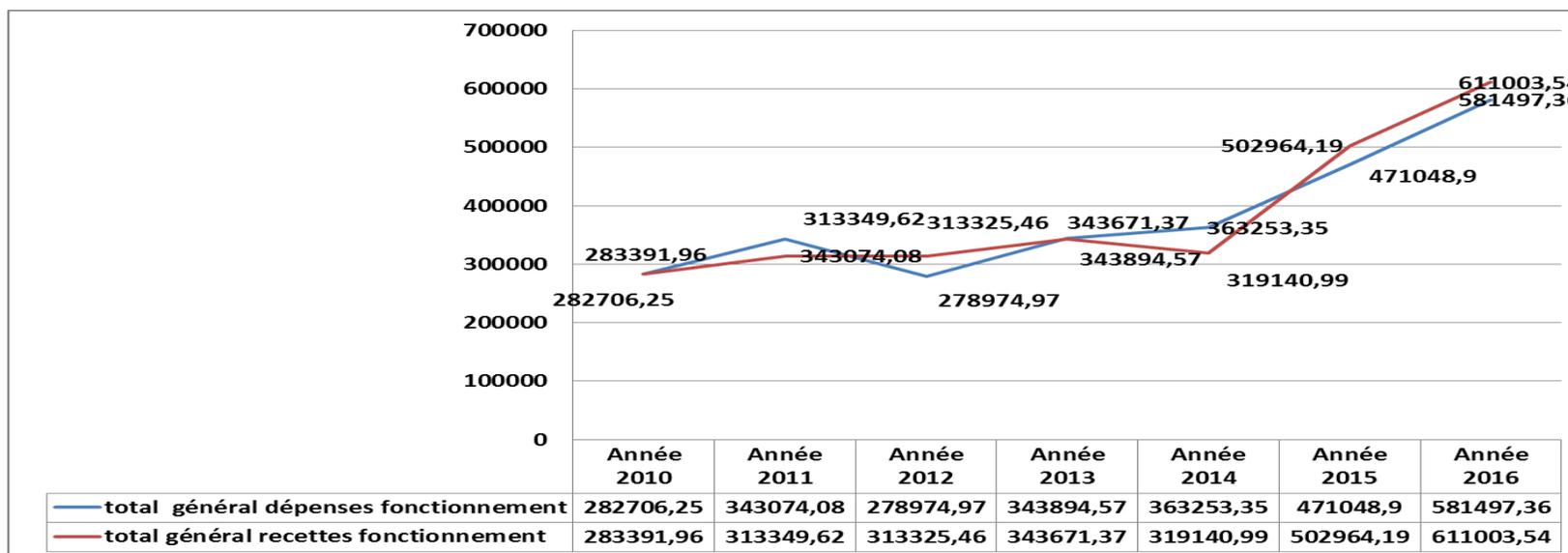
*Les recettes générales augmentent de 21% par rapport à 2015, mais sont à analyser avec leur contrepartie : la prise en compte des annulations de recettes sur la facturation du deuxième semestre qui feront l'objet d'une annulation sur l'exercice suivant.*

### 3°) L'évolution du prix de l'eau

Depuis 2010, le prix de l'eau au m3, composé des deux variables ci-dessous, est resté relativement stable.

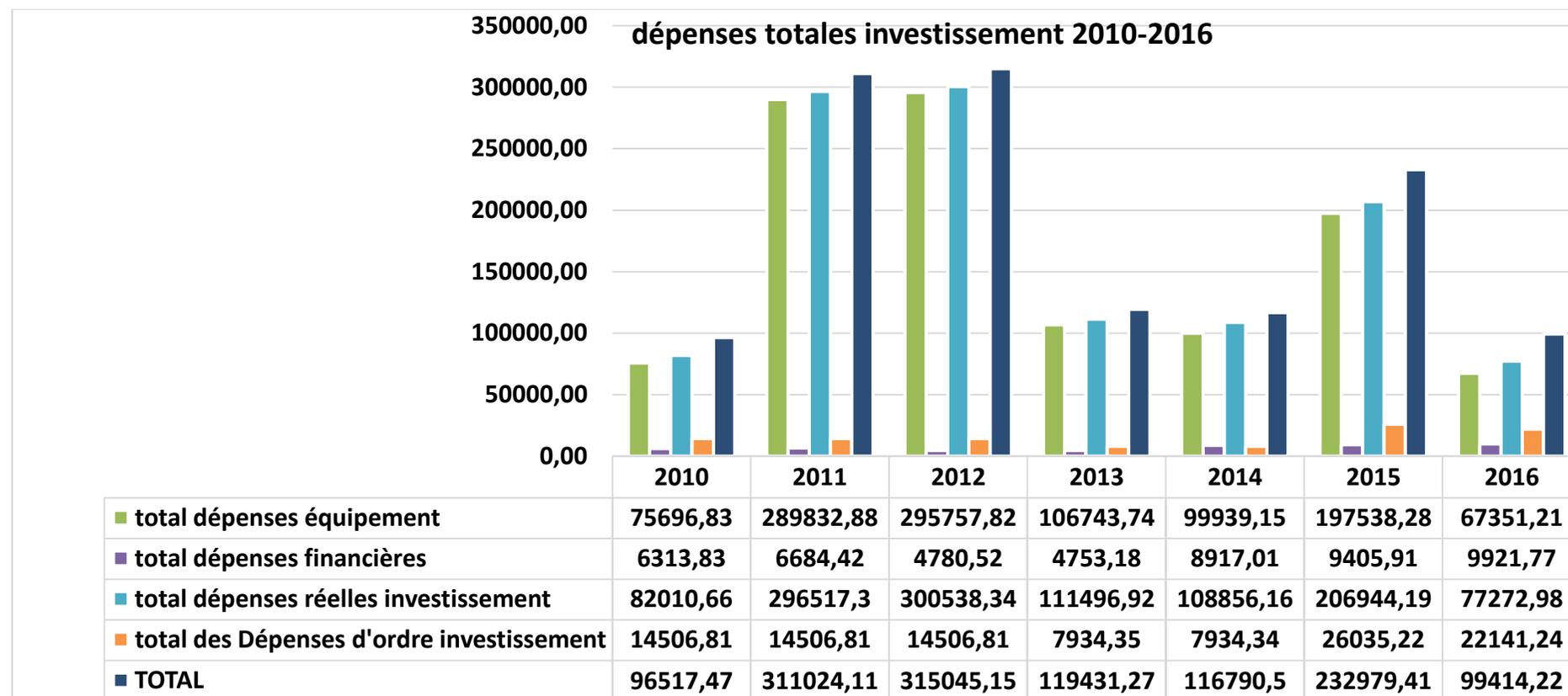


Enfin, le graphique ci-dessous confirme la tendance constatée en 2015, à savoir la constitution d'un excédent d'exploitation cumulant évidemment le résultat antérieur.



## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1°) Les dépenses

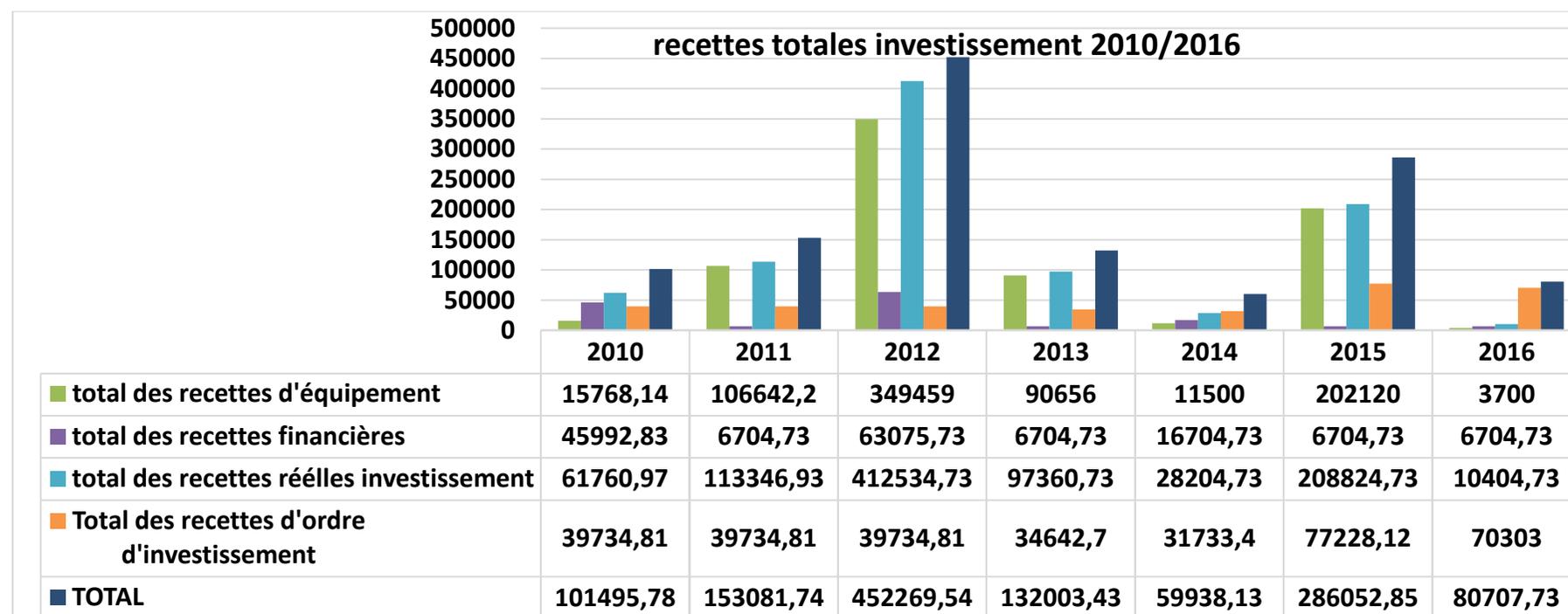


*Nous pouvons observer un pic des dépenses d'investissement en 2011 et 2012, expliqué notamment par les travaux de réhabilitation des réseaux (Saint-Martin, Place des Jacobins), la réhabilitation du réservoir AEP et le forage avec filtration charbon ainsi que la réhabilitation du captage et l'acquisition de terrains dans le cadre de la stratégie foncière. En 2013 et 2014, ces dépenses reviennent à une normalité de service (maintien des équipements existants et diagnostics de réseaux). L'année 2015 observe une légère augmentation des dépenses due à la réalisation de*

travaux de réhabilitation de réseaux et de branchements plomb. L'année 2016, quant à elle, a permis de réaliser les travaux de réhabilitation et de renouvellement d'une partie des réseaux d'eau potable impactés par la réalisation des travaux 2<sup>ème</sup> tranche assainissement.

## 2°) Les recettes

Les recettes d'investissement suivent la même évolution que les dépenses, dans la logique du dynamisme des subventions obtenues dans le cadre des travaux présentés ci-dessus. L'année 2017, amorce une année d'études (révision du schéma directeur AEP, recherche en eau d'une nouvelle ressource en eau notamment).



### **III – LE CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT**

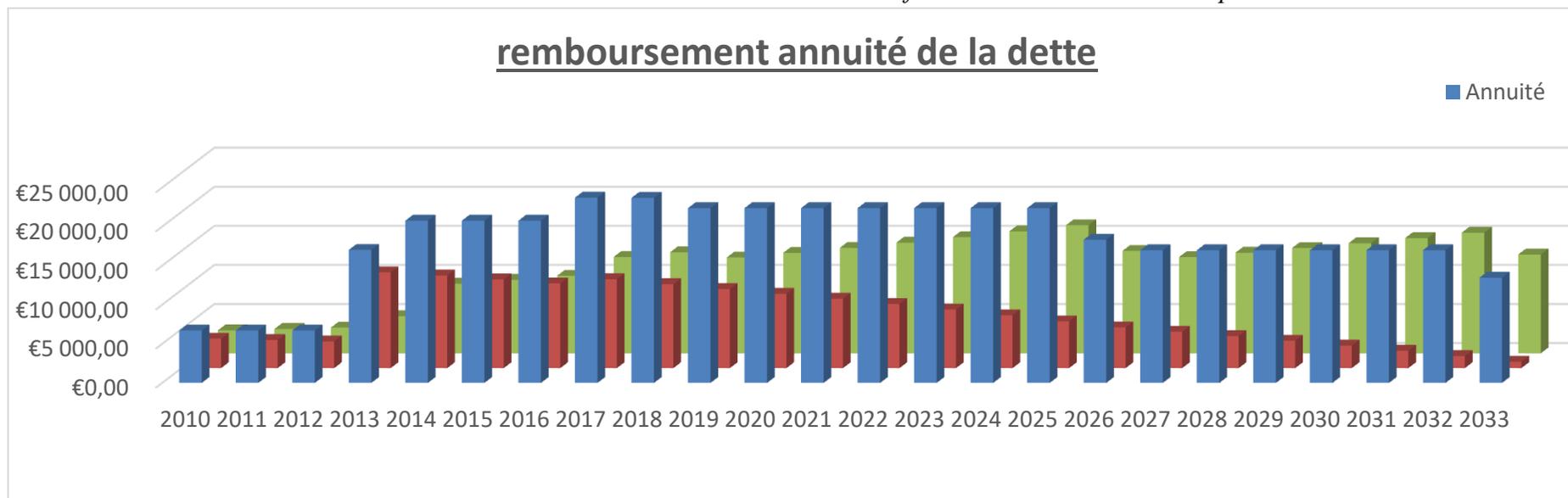
*Ce ratio de structure se calcule en effectuant le rapport entre : les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement.*

*Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>marge autofinancement courant</b>	<b>0,91457189</b>	<b>1,025468573</b>	<b>0,811649842</b>	<b>0,935270856</b>	<b>1,060918685</b>	<b>0,977822914</b>	<b>0,985687202</b>

### **IV – LES EMPRUNTS EN COURS**

*Les annuités de la dette sont relativement lissées jusqu'en 2025 pour baisser à partir de 2026. Elles correspondent aux emprunts souscrits pour la réalisation des investissements. Ces données s'inscrivent dans une normalité de fonctionnement d'un service public industriel et commercial.*



## **V – LE MAINTIEN DES PRIX DU SERVICE DE L'EAU**

*Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de pouvoir assurer l'exploitation du service tant au niveau de l'entretien des équipements qu'au niveau des études préalables à de futurs investissements, la Commune, par décision de son conseil municipal, a adopté l'augmentation des prix du service, précision étant faite que la Redevance Prélèvement, d'un montant de 20 081 euros, n'est pas imputée par répartition sur la facture des abonnés.*

	<b>Prix 2017</b>
<b>Abonnement annuel</b>	17 €
<b>Redevance/m3</b>	0,92 €

## **VI – LES ORIENTATIONS DU SERVICE POUR 2017**

*Le transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes du Clermontois est validé par arrêté préfectoral pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'année 2017 est donc une année de transition, au cours de laquelle le service de l'Eau s'attachera à l'entretien courant pour un maintien en bon état des équipements existants, ainsi qu'à la réalisation des études préalables à de futurs travaux d'investissement qui seraient par la suite portés par l'établissement de coopération intercommunale.*